

ARRETE

Interdiction circulation Chemin rural d'Ouzouer sur Trézée à Bléneau

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. Bertrand ODRY, propriétaire du Gîte du Canal de Briare sis Maison Neuve 45250 OUZOUER SUR TREZEE, pour des travaux d'assainissement, au niveau du Chemin rural d'Ouzouer sur Trézée à Bléneau,

Vu la nécessité, pour des raisons de sécurité, d'interdire la circulation pendant la durée des travaux,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N°103/21

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La circulation de tous véhicules (sauf les véhicules d'urgence, les véhicules des riverains et les véhicules autorisés) sera interdite, au niveau du Chemin Rural d'Ouzouer sur Trézée, les 1^{er} et 2 Décembre 2021, de 8 h à 17h, pendant les travaux et en fonction de l'avancement de ces derniers.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés au droit des travaux et aux extrémités de cette voie.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire,
- à M. Bertrand ODRY, propriétaire du Gîte du Canal de Briare.

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 26 novembre 2021

*Le Maire,
Denis GERVAIS*

